Résolution présentée par la délégation du Chili

Thème Conflit et sécurité internationale

Concerne La lutte contre la criminalité organisée et le renforcement de la sécurité aux frontières

L'Assemblée Générale,

Alarmée par la hausse de la criminalité organisée et des violences liées à son activité au Chili et dans plusieurs pays d'Amérique du Sud,

Constatant que, depuis le début des années 2000, la violence liée au crime organisé a augmenté d'environ 40% au Chili, selon les statistiques officielles, et que le taux d'homicides a progressé d'environ 50%, d'après les données de l'ONU,

Outrée du manque d'effectifs, matériel et humains, de la corruption des services douaniers et des contrôles aux frontières des pays voisins, dont les failles sont exploitées par les organisations criminelles afin de faciliter leurs déplacements et activités illégales,

Convaincue que la prévention dès l'enfance contribue à réduire la vulnérabilité des jeunes face à l'influence des réseaux criminels et à leur mécanismes de recrutement, et nécessite des mesures de sensibilisation adaptées pour protéger correctement les communautés,

Reconnaissant la nécessité de former une organisation internationale face à la lutte contre le crime organisé et le trafic de stupéfiants, qui favorise le financement nécessaire au développement des cartels sud américains et constitue un enjeu majeur de sécurité nationale,

Estimant que l'approche offensive proposée par le parti républicain chilien, combinant le durcissement des contrôles frontaliers, une coopération inter-États et une forte prévention éducative obligatoire, constituerait une solution des plus complètes et efficaces à la problématique de la criminalité organisée,

Décide de soutenir un partenariat de l'État chilien avec les États-Unis d'Amérique, l'État argentin et l'État hongrois, qui rencontrent également des problèmes similaires, qui viserait à diminuer la violence subséquente à l'immigration illégale, en facilitant la construction de murs aux frontières problématiques, afin de les imperméabiliser dans la mesure du possible;

- de fonder une organisation ASCCO (Alianza Sudamericana Contra el Crimen Organizado) regroupant le Pérou, l'Équateur, la Colombie, le Venezuela, la Bolivie, l'Argentine et le Paraguay pour lutter contre la hausse du crime organisé et du trafic de drogues en Amérique du Sud, en consolidant le partage de renseignements et des données ainsi que la coordination des services de police et de douane, soit renforcer la coopération déjà existante avec Interpol;

- de promouvoir un jeu éducatif pour les enfants et adolescents, intégré au cadre scolaire, qui les sensibilisent aux dangers des réseaux criminels, de leurs techniques de recrutement et du narcotrafic, dans le but de leur apprendre à reconnaître les comportements suspects et les réactions adaptées à adopter.

Le texte français fait foi.